

opérées (pour exemple la VSB, éclose sur une géographie transdépartementale, non remise en cause par la constitution de 4 intercommunalités infraterritoriales dans les années 2000 ; pour exemple aussi la Seine-Amont, avec des dynamiques antérieures à la création de la CASA et des projets, comme celui des Ardoines, qui dépassent son périmètre et associent d'autres villes.

D'un autre côté, les territoires institutionnels procèdent de logiques essentiellement politiques et administratives. Il s'agit avant tout de définir un regroupement qui sera amené à mutualiser des moyens, à permettre des solidarités, à partager des politiques publiques, à déployer ensemble des services et des équipements aux publics, etc. Cela implique une cohérence par rapport aux périmètres institutionnels existants. Cela conduit également, naturellement et légitimement, à tenir compte d'un souci « d'affectio societatis », dessinant notamment des ensembles politiquement homogènes.

Dès lors, il serait illusoire de penser que demain, pas plus que ce ne fut le cas hier, le périmètre des futurs territoires puisse constituer le cadre des dynamiques de développement. Ce serait :

- vain, s'il fallait constituer les futurs territoires institutionnels sur la base des logiques de projets ;
- contre-performant, si ces futurs territoires institutionnels se pensaient comme le cadre exclusif des dynamiques de projets.

Le raisonnement doit être différent : il faut penser la constitution des territoires institutionnels avec pour objectif premier de faire émerger des gouvernances de projet fortes.

2 – Construire, avec les futures institutions de la Métropole et des Territoires, des gouvernances de projets

C'est la conséquence du point précédent. Cette différence de nature entre territoires institutionnels et territoires de projets impliquera de penser les premiers comme potentiellement parties prenantes de plusieurs dynamiques de développement, dans des périmètres infra ou supra territoriaux susceptibles de les dépasser.

Les futurs territoires institutionnels auront à accompagner en partenariat plusieurs projets, avec des dimensions variables, tantôt contenues, tantôt dépassant ces limites.

Dans ces démarches, il s'agira d'intégrer notamment d'autres cadres de référence ou d'autres logiques d'acteurs.

Si beaucoup d'opérateurs (syndicats urbains, RATP...) fonctionnent déjà à l'échelle de l'agglomération, pour d'autres acteurs, les périmètres de référence représentent autant d'espaces de projets qui devront pouvoir être intégrés et pris en charge par les institutions territoriales et métropolitaines.

C'est le cas, par exemple, des universités déjà organisées selon des modes d'implantation et de rayonnement supracommunaux et infrarégionaux.

Dans l'Est parisien, l'UPEC s'organise ainsi de Vitry à Coulommiers et de Saint-Denis à Fontainebleau en passant par ses deux campus de Créteil et Sénart.

Engagée, comme toutes les universités, dans la recomposition territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de la Communauté d'université et d'établissements Paris-Est, elle participe, à l'échelle métropolitaine, à la structuration des clusters dans le domaine de la santé et de la ville durable. La table ronde organisée en juillet 2013 par le CODEV, avec l'UPEC, a montré la pertinence, pour cette université, de trois dimensions territoriales, locale, infra-régionale et métropolitaine permettant de décliner trois axes de projets, pouvant associer les collectivités et les acteurs économiques.

Pour le Val-de-Marne, plusieurs ensembles universitaires dessinent aujourd'hui autant de dynamiques :

- l'Est parisien, avec le territoire de l'Université Paris-Est (UPEC et UPEM) articulant le pôle de Créteil et celui de la Cité Descartes à Marne-la-Vallée ;
- le Sud francilien, avec le campus santé de l'Université Paris Saclay (Université Paris Sud et Ecoles) sur le pôle KB/Villejuif ;

- le coeur métropolitain, avec Sorbonne Université (notamment l'UPMC), qui associe Paris et Ivry mais également Créteil dans le domaine des sciences de l'environnement (Aquafutura) et de la médecine (pôle allongement de la vie, Collegium Gallilée).

Au-delà, les futurs territoires ne pourront ignorer les liens de projets qui découlent des réalités géographiques qui les dépassent : celle par exemple de la Seine qui pose des questions communes tout au long de son cours ; celles des vallées, comme celle de la Bièvre qui rapproche les coteaux opposés ; celles des boulevards urbains, souvent rayonnants depuis Paris, ou celles des grands pôles d'échanges, comme Pompadour ou l'Echat qui représentent des espaces de projets cohérents, etc.

Les futurs territoires institutionnels, avec la Métropole, devront se mettre en réseau pour accompagner ces réalités.

La prise en compte de ces réalités multiples, au carrefour entre logiques institutionnelles, géographiques et d'acteurs, implique des capacités « d'articulation », de liens et de mises en synergie.

3 – Créer les conditions de la participation et de la mobilisation des acteurs.

Dès lors que les nouvelles institutions métropolitaines auront été définies, il conviendra d'associer à ce chantier les acteurs de la société civile :

- les refontes institutionnelles au 1^{er} janvier 2016 ne seront pas sans conséquences sur toutes les organisations existantes et pour toutes les relations en place (de partenariats, de projets communs...).

Le cas échéant, il importera de voir comment d'éventuelles restructurations institutionnelles permettront de prolonger ou de réinventer des relations établies qu'il ne faudrait pas perdre au passage.

- Si le territoire institutionnel ne doit pas être pensé comme le seul réceptacle des projets de territoire, mais comme un de leurs opérateurs, il apparaît indispensable de pouvoir engager, dans le même temps que celui de la constitution des territoires institutionnels, un travail sur les dynamiques territoriales qui devront être portées et accompagnées par les futurs conseils de territoire.

Au-delà, il s'agira de définir les conditions qui permettront aux citoyens et aux acteurs, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels, au travers de leurs pratiques et de leurs parcours quotidiens, de trouver leurs repères et de participer pleinement au projet métropolitain.